



ENTREPRENDRE
POUR
APPRENDRE

Membre de JA Worldwide*

TAXE
D'APPRENTISSAGE
2024

OFFREZ À LA JEUNESSE
l'envie et la confiance
d'entreprendre sa vie

Parce que l'école est un bien commun et
l'éducation **une responsabilité collective.**

Chez **Entreprendre Pour Apprendre**, nous sommes convaincus que nous pourrions répondre aux grands enjeux éducatifs de notre société en créant des alliances pédagogiques à l'échelle des territoires. Parce que les jeunes d'aujourd'hui sont les talents de demain et que c'est en coopérant ensemble que l'on permettra à la jeunesse d'entreprendre sa vie sereinement.

NOTRE MISSION

Nous œuvrons pour la réussite des jeunes en leur permettant de libérer leurs potentiels individuels par la force d'une expérience collective: **la Mini-Entreprise®**.

Nous nous engageons à donner la possibilité aux jeunes :

- de se découvrir, de se révéler et de prendre confiance en eux,
- d'acquérir des compétences transversales et durables,
- de découvrir et d'expérimenter différents écosystèmes et métiers,
- de s'engager en tant que citoyen pour bâtir un monde plus juste et plus durable.

Pour cela, nous créons **une coopération** entre les structures éducatives, les enseignants, les jeunes, les acteurs socio- économiques et les territoires autour d'une **expérimentation concrète de l'entrepreneuriat**.

ENVIE DE SOUTENIR LA JEUNESSE À NOS CÔTÉS ?

C'EST POSSIBLE, GRÂCE AU SOLDE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE.

NOS PRIORITÉS

En tant qu'organisme habilité à percevoir la taxe d'apprentissage, les soutiens que nous percevrons par ce biais nous serviront en priorité à augmenter notre impact :

- en accompagnant davantage de jeunes sur l'intégralité du territoire,
- en développant des parcours encore plus adaptés aux publics vulnérables,
- en travaillant la continuité pédagogique de notre accompagnement,
- en innovant dans le cadre de notre offre pédagogique.

L'objectif ? Accompagner au mieux la jeunesse dans la construction de son projet d'avenir.



LA PROCÉDURE

Pour verser le solde de votre taxe d'apprentissage

ÉTAPE 1

Votre structure peut, dès maintenant, faire une “promesse de soutien” pour l'association Entreprendre Pour Apprendre France, en remplissant le formulaire suivant : [ici](#).

Entreprendre pour Apprendre France perçoit la taxe d'apprentissage pour l'ensemble de son réseau et la reverse à ses différentes associations régionales selon le fléchage des entreprises qui la soutiennent. Cette “promesse” nous permet d'avoir une vision d'ensemble sur ces différents fléchages et de reverser à chaque association du réseau le montant qui lui revient.

ÉTAPE 2

Votre structure déclare le montant total de sa taxe d'apprentissage lors de sa Déclaration Sociale Nominative (DSN) et le montant déclaré sera prélevé automatiquement par l'URSSAF en mai.

Si votre structure possède plusieurs filiales, l'affectation de la taxe d'apprentissage ne se fait pas uniquement au niveau de la société mère, mais également au niveau de chaque filiale (via leurs numéros SIRET respectifs).

ÉTAPE 3

Dès le 27 mai 2024, votre structure peut se connecter sur la plateforme SOLTÉA pour sélectionner l'organisme à qui elle souhaite verser son solde de taxe d'apprentissage.

Pour soutenir notre association, vous devez nous sélectionner sur la plateforme. Pour cela, vous pouvez nous retrouver grâce à :

- notre numéro SIRET : 44924204900046
- la dénomination « Entreprendre Pour Apprendre 6 France »
- notre adresse postale : 32, rue du Faubourg Poissonnière (75 010 Paris)

Deux périodes sont prévues pour vous permettre de flécher ce solde :

- du 27 mai au 2 août,
- du 12 août au 4 octobre.



POUR NOS JEUNES

Merci

Une question ? Contactez-nous : taxe-apprentissage@epa-france.fr

CONSULTEZ LE GUIDE D'UTILISATION OFFICIEL SOLTÉA : [ICI](#)